

Projet de fusion EPAD - EPA Seine-Arche

Lettre ouverte de 8 associations de Nanterre au Président de la République

Le territoire de Nanterre a connu 50 ans d'aménagement "d'intérêt national" avec son héritage de coupures urbaines, d'expropriations et d'absence de concertation.

La création de l'EPA Seine-Arche a été vécue comme une avancée pour la prise en compte des attentes des populations vivant sur ce territoire. C'est une solution de compromis qui a permis d'articuler les intérêts locaux, régionaux et nationaux.

Depuis avril 2008, nous sommes intervenus pour rappeler notre attachement à ce schéma qui permet de peser réellement sur les projets à notre échelle. Nous citerons quelques exemples d'inflexion souhaitée:

- la réalisation prioritaire de logements accessibles*
- le maintien d'une diversification des activités économiques*
- une implantation de services publics dans les programmes à venir*
- une priorité pour le prolongement du tramway T1 vers Nanterre et Rueil et un développement des transports inter banlieue pour les habitants.*
- des espaces publics diversifiés, accessibles et adaptés aux usages locaux*

Aujourd'hui, les 2 projets de décret sur la gouvernance de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche conduisant à leur fusion et sur l'extension du périmètre de l'Opération d'Intérêt National suscitent les plus vives inquiétudes. Nous sommes vivement préoccupés par l'extension du périmètre d'intervention sur les zones d'activités des Guillaeraies et des Hautes Pâtures aménagées ou en cours d'aménagement. Non seulement la Ville perdrait la part des pouvoirs qui lui reviennent sur les 320 hectares de l'actuel EPASA mais elle en serait aussi dépossédée sur 236 hectares supplémentaires, la part sous régime d'exception passant de 26 % à 46 %, et n'aurait plus le contrôle des Berges de Seine

Avec ces 2 décrets, les élus de Nanterre verront leurs prérogatives en matière d'urbanisme largement amputées et les associations d'habitants que nous représentons pèseront encore moins sur les choix d'aménagement de la ville.

De telles décisions sont totalement incompréhensibles, alors même qu'une réflexion est engagée par les élus locaux sur le devenir de 6 communes de l'Ouest parisien incluant Nanterre et dans le cadre de Paris Métropole.

Pour faire évoluer les projets d'aménagements, nous considérons que la fusion de l'EPAD et de l'EPA Seine-Arche n'est absolument pas nécessaire. Au contraire, elle constituera un lourd handicap en entravant la réflexion conjointe de tous les acteurs avec le sentiment et le constat que les aménagements de la ville seront imposés par l'Etat.

Si la gouvernance des 2 établissements publics d'aménagement doit évoluer, d'autres scénarios sont possibles. L'un d'eux avait été avancé dans le rapport Lelarge : il proposait le maintien d'un Conseil d'administration spécifique pour l'aménagement Seine-Arche sur Nanterre.

Nous appelons de nos vœux, le maintien d'un "schéma de gouvernance original" qui a été obtenu en 2000 et qui permet d'articuler intérêts locaux et intérêt national. Ce schéma est le plus adapté pour l'engagement de projets ambitieux en coordination, plus étroite peut-être, avec les instances des communes voisines, et il nous semble le mieux approprié pour l'implication des habitants, des usagers et des associations qui pourront rester des interlocuteurs à part entière.

- Michel MATHYS - ABERPA – Association des habitants du secteur BERthelot/PAScal*
- Soll SANCHEZ - ADIRG - Association de Défense des Intérêts des Résidents des Groues*
- Monique MORVAN - ADRESILLE – Association des Résidents de la rue Louis Lécuyer et ses Environs (Chemin de l'Île)*
- Laurent GAUTHIER - Croix Sens Durable – Association des habitants du quartier Centre Sud-Ouest*
- Jacques GUEVEL - Mieux Vivre au Petit Nanterre*
- Michel CHAMPESME - Naturellement Nanterre – Association de défense de l'environnement sur Nanterre*
- Gisèle CORBELLARI - Unis Vers Cités – Association de promotion du quartier Université*
- Bernard PERRAUDIN – ACRI LIBERTE – Animation de cadre de vie, recherche et information du quartier du Parc*

Copie : Jean Paul HUCHON, Président du Conseil régional d'Île de France
Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil général des Hauts de Seine
Patrick JARRY, Conseiller général des Hauts de Seine et Maire de Nanterre